



Activ'AT

Techniques de Relaxation



Catalogue **Activ'AT**

Prestations



Centre Activ'AT

Angélique Toullec

Spécialiste en techniques de relaxation et massages-bien-être

- » Formatrice et responsable du Centre Activ'AT
- » Accompagnatrice et intervenante en prévention et gestion de stress
- » praticienne en massages bien être spécifiques et réflexologue certifiée

En savoir plus :
www.activ-at.fr/a-propos/toullec-angelique/



SUR RENDEZ-VOUS



Cabinet **Activ'AT**

Massages sur mesure

Adresse :

4 Allée Pierre et Marie Curie

60270 Gouvieux

Réservation :

contact@activ-at.fr

06 52 39 30 50



Massage balinais crânien ou « Pijat Kepala »

Le massage balinais crânien est une approche indonésienne du crâne ayant une double action (psychique et physique) : il aide à se libérer des pensées insistantes épuisant le mental et il permet également de dénouer des tensions et/ou d'atténuer des douleurs de la nuque et du haut du dos.

Par le lâcher-prise psychique et mental aux mains averties et rassurantes de la praticienne, ce massage apaise en profondeur et revitalise. Il favorise l'amélioration de la qualité de l'endormissement et du sommeil. En bonus, il embellit et prend soin de la chevelure.

Bienfaits physiologiques

- ▶ Active la circulation locale
- ▶ Stimule le cuir chevelu et la repousse capillaire
- ▶ Stimule les terminaisons nerveuses
- ▶ Favorise la détente globale et le lâcher-prise

Bienfaits esthétiques

- ▶ Favorise la repousse des cheveux, la microcirculation locale et leur hydratation
- ▶ Reçu régulièrement, il aide à la prévention de problèmes tégumentaires (eczéma, psoriasis...)

Contre-indications

Liste non exhaustive

- ▶ Inflammation aigüe
- ▶ Infection en cours
- ▶ Fièvre
- ▶ Thrombose

| | | PRESTATIONS ANTI-STRESS | | | MESSAGES BIEN-ÊTRE SPÉCIFIQUES | | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| | ACUPRESSION AURICULAIRE | RÉFLEXOLOGIE | RELAXATION | MASSAGE MUSCULAIRE / SUEDOSPORTIF* | MASSAGE PRÉNATAL | MASSAGE BALINAIS CRÂNIEN | |
| OBJECTIF Prévention & gestion du stress | ☆☆☆ | ☆☆☆ | ☆☆☆ | ☆☆☆ | ☆☆☆ | ☆☆☆ | |
| OBJECTIF Entretien physique | ☆☆ | ☆☆ | ☆☆ | ☆☆☆ | ☆☆☆ | ☆☆☆ | |
| Fréquence recommandée des séances | 1 fois / sem pendant 5 sem, puis à adapter selon les besoins | 2 fois / mois (pour les 5 premières séances) en moyenne, puis à adapter selon les besoins | 2 fois / mois (pour les 5 premières séances) en moyenne, puis à adapter selon les besoins | Selon les besoins. En moyenne 1 à 2 fois / mois | Selon les besoins. En moyenne 1 à 2 fois / mois | Selon les besoins. En moyenne 1 fois / mois | |
| Zone(s) corporelle(s) traitée(s) | Oreilles | Pieds, mains ou tête | Pieds, mains ou tête | A adapter selon la durée impartie et les besoins | A adapter selon la durée impartie et les besoins | Tête, cou (+ haut du dos, bras et mains, pour la version longue) | |
| Indications | <ul style="list-style-type: none"> Etat de stress Etat d'anxiété Douleurs aiguës ou chroniques (cervicalgie, lombalgie...) Troubles du sommeil Etat anxiodépresseur simple Certains troubles fonctionnels | Troubles fonctionnels dus au stress : <ul style="list-style-type: none"> tension nerveuse anxiété insomnie troubles digestifs maux de tête | <ul style="list-style-type: none"> Etat de stress Etat d'anxiété Prévention Bien-être | <ul style="list-style-type: none"> Entretien musculaire Prévention des blessures Récupération accélérée Bien-être global Aide à la performance | <ul style="list-style-type: none"> Bien-être Connexion maman / bébé Prévention de certains effets de la grossesse Aide à la diminution du baby-blues | <ul style="list-style-type: none"> Prévention Bien-être Aide à la microcirculation locale (ex : prévention des chutes de cheveux ou de troubles tels que psoriasis, eczéma au niveau du cuir chevelu, avec un suivi régulier) Etat de stress | |
| Publics | Hommes, femmes, enfants (accompagnés). Contre-indiqué : selon l'outil utilisé (ex : porteur de pacemaker pour détection électrique) | Hommes, femmes, enfants (accompagnés). Contre-indiqué : personnes fragiles | Hommes, femmes, enfants (accompagnés) et personnes âgées (à adapter pour les sujets fragiles ou fragilisés) | Hommes, femmes, enfants (accompagnés) et personnes âgées (à adapter pour les sujets fragiles ou fragilisés) | Femmes enceintes (si pas de contre-indications et après les 3 premiers mois) | Hommes, femmes, enfants (accompagnés). | |
| Durée de la séance en Cabinet ou à domicile | 45 min (en moyenne) | 45 min à 60 min (durée diminuée pour les jeunes enfants) | 45 min à 60 min Durée diminuée pour les enfants / adolescents et les personnes fragiles (sujets âgés, femmes enceintes) | Selon les zones à travailler en moyenne, 60 à 120 min | 60 à 90 min | 30 min à 60 min | |



SUR RENDEZ-VOUS

Plan d'accès

Cabinet de massage

4 Allée Pierre et Marie Curie, 60270 Gouvieux



www.activ-at.fr/a-propos/le-cabinet-massages-et-bien-etre/

Ville voisine de Chantilly, Gouvieux est une charmante ville calme et reposante située dans un écrin de verdure.

 Si vous venez **en voiture**, deux possibilités de stationnement :

- En face du 28 chemin de la Tannerie, de nombreuses places de parking sont disponibles et gratuites. Puis marchez à pied 150 mètres (Allée Louis Pasteur, puis tourner à gauche allée Pierre et Marie Curie jusqu'au n°4)
- Directement dans l'allée du Cabinet au 4 Allée Pierre et Marie Curie.

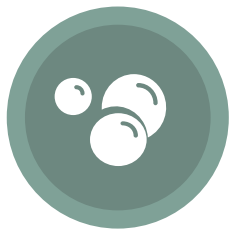
 Venir en **transports en commun** :

- Arrêt du TER ou du RER à la gare de «Chantilly-Gouvieux»,

Puis deux possibilités de bus depuis la gare :

- bus 639 (s'arrêter à «mairie de Gouvieux» ou «Collège Sonia Delaunay»)
- ou le bus : Airebus (depuis Roissy CDG) et s'arrêter à «mairie de Gouvieux»

Puis marcher environ 8 minutes depuis la mairie de Gouvieux ou moins de 5 minutes depuis le Collège Sonia Delaunay.



Contact

Séances massages et réflexologie :
du lundi au samedi / sur rendez-vous

Téléphone
06 52 39 30 50

Email
contact@activ-at.fr

Adresse de correspondance
Siège Social Activ'AT
Angélique Toullec
4 Allée Pierre et Marie Curie
60270 Gouvieux



Adoptez l'éco-attitude !

N'imprimez que le bulletin d'inscription.

Conditions Générales de Vente - Prestations

1- Généralités

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de services (ci-après les « Prestations ») proposées par « Activ'AT », micro-entreprise en nom propre d'Angélique TOULLEC sous le numéro SIREN 538 885 872, et ce, à l'ensemble de ses clients, quel que soit leur statut ou qualité. En conséquence, la passation d'une commande par un client pour la réalisation d'une prestation proposée sur le site internet www.activ-at.fr emporte l'adhésion de ces derniers et leur acceptation, sans réserve, aux présentes CGV sauf accord particulier préalablement convenu par écrit entre les parties. La vente ne sera parfaite qu'après l'acceptation expresse par tout moyen écrit de la commande par « Activ'AT ».

« Activ'AT » se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV, étant précisé que les modifications seront applicables aux seules commandes passées en suite de l'entrée en vigueur desdites modifications.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment les publicités, prospectus, flyers...n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par « Activ'AT » et est non contractuel.

2- Caractéristiques générales des Prestations de bien-être

La finalité de l'activité de « Activ'AT » réalisée par Angélique TOULLEC est exclusivement le bien-être de la personne. Conformément à la législation en vigueur, les massages et séances bien-être pratiqués par Angélique TOULLEC en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, ne s'apparentent en rien, ni dans les contenus ni dans les objectifs, à la pratique de la masso-kinésithérapie, ainsi qu'à toute pratique médicale, thérapeutique ou encore sportive. Il s'agit de techniques manuelles de bien-être et de relaxation uniquement. Sont également exclues de l'activité de « Activ'AT », toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé envers Angélique TOULLEC pourra faire l'objet de poursuite judiciaire.

Les Prestations proposées par « Activ'AT » sont disponibles sur le site internet www.activ-at.fr. Angélique TOULLEC, se réserve la possibilité d'y apporter à tout moment, les améliorations et les modifications qu'elle jugerait utile sans être tenue cependant de les apporter aux prestations déjà effectuées, ou en cours de commande.

3- Conditions de réalisation des Prestations de bien-être

« Activ'AT » n'intervient que sur rendez-vous à son domicile à Gouvieux, à l'institut Beauté 5, en hôtels avec lesquels un partenariat a été établi, à domicile, en milieu professionnel, en milieu de loisirs ou des sports, ou dans tous lieux recevant du public (cadres évènementiels, salons, congrès...).

Les prestations sont proposées sur rendez-vous du lundi au vendredi et ponctuellement le samedi et le dimanche en fonction de la demande aux dates et lieux fixés d'un commun accord entre le client et « Activ'AT ».

Dans le cas d'un déplacement, le client s'engage à mettre à disposition de « Activ'AT » un espace (minimum 5 m² en cas d'intervention en massage assis et 10 m² dans les autres cas) dont les conditions d'hygiène, de calme et de sécurité sont compatibles avec la réalisation d'une prestation de pratique manuelle de bien-être telle que proposée par Angélique Toullec.

Lors des séances de pratiques manuelles de bien-être, « Activ'AT » met à la disposition du client tout le matériel professionnel nécessaire (table ou chaise de massage, linge de protection, serviettes, huiles de massages, musique d'accompagnement, produits hygiéniques,...).

La prise de rendez-vous se fera par internet sur le calendrier en ligne, par téléphone, par mail ou par formulaire de contact. Toutes les coordonnées nécessaires à la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site internet www.activ-at.fr

La durée des prestations indiqués sur le site internet ne tient pas compte du temps d'installation du matériel, d'habillage et de déshabillage, c'est pourquoi il est recommandé de prévoir 20 à 30 minutes supplémentaires en sus du temps indiqué pour la prestation.

4- Les contre-indications aux techniques manuelles de bien-être

Chaque client devra se conformer aux conseils et aux recommandations de « Activ'AT » notamment au niveau des contre-indications aux techniques manuelles de bien-être.

En effet, à la lecture des présentes CGV, le client est informé et accepte qu'il est contre-indiqué de donner une prestation de technique manuelle de bien-être, sans avis médical préalable, à des personnes

souffrant, sans que cette liste soit exhaustive, de pathologies lourdes (problèmes cardiaque, insuffisance rénale, antécédent de cancer,...), de troubles nerveux (épilepsie, ...), de diabète important etc.

Il existe des contre-indications absolues : phlébite (même récente), infection, forte fièvre, fibrome ou tumeur, lors d'une chimiothérapie, à la suite d'une intervention chirurgicale majeure, problème de peau contagieux, grossesse à risque etc. Liste non exhaustive.

Enfin, il existe des restrictions relatives aux techniques manuelles de bien-être dans les cas suivants (les zones concernées étant proscrites): blessure (inflammation ou déchirure musculaire, cicatrice récente ou douloureuse, plaie), tendinite ou luxation, hernie discale, crise aiguë d'arthrose ou d'arthrite, hématomes, affections cutanées couvrantes (œdème, dermatose, eczéma infecté) ou contagieuses.

En cas d'allergies, le client s'engage à en informer « Activ'AT » au moment de la prise de rendez-vous.

En cas de grossesse, il est recommandé à la cliente de demander un avis préalable à son médecin, gynécologue ou sage-femme et d'en informer « Activ'AT » lors de la prise de rendez-vous.

Pour s'assurer que son client est apte à recevoir une technique manuelle de bien-être, Angélique TOULLEC lui fera signer un document rappelant les contre-indications (non exhaustives) lors du premier rendez-vous. Le client attestera également par sa signature qu'il n'a rien à déclarer sur son état de santé qui ne serait pas compatible avec la réalisation d'une technique manuelle de bien-être sur sa personne sans avis médical et déclare informer au préalable Angélique TOULLEC de tous changements sur son état de santé lors des prochains rendez-vous.

En conséquence, « Activ'AT » se réserve le droit de refuser à tout moment, un client dont l'état de santé ne serait pas compatible avec la réalisation d'une technique manuelle de bien-être sur sa personne sans avis médical préalable.

De même, les séances de techniques manuelles de bien-être ne seront proposées qu'aux personnes majeures, ou mineures titulaires d'une autorisation de son représentant légal (à partir de 12 ans) ou en présence de son représentant légal (en-dessous de 12 ans) à la pratique de techniques manuelles de bien-être.

5- Conditions financières

Les prix des prestations proposées sont indiqués en euros sur le site www.activ-at.fr.

« Activ'AT » n'est pas soumis à la Taxe sur la Valeur

Ajoutée (TVA) conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts, les prix mentionnés sur le site internet sont donc indiqués sans TVA. Dans l'hypothèse où « Activ'AT » deviendrait soumis à la TVA, les tarifs affichés sur le site seront réajustés en conséquence et applicables à toute commande passée suivant la date de son assujettissement.

« Activ'AT » se réserve également le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé que les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous.

5-1. Dans le cadre d'une prestation à domicile ou pour toute prestation réalisée sans contrat écrit au préalable entre les parties ou devis signé valant bon de commande.

Le paiement de la prestation devra se faire par chèque ou en espèce au début ou en fin de rendez-vous le jour-même.

En cas d'annulation de rendez-vous, le client devra le faire par mail au moins 24h avant ce dernier. Tout rendez-vous non annulé dans ce délai pourra faire l'objet d'une facturation.

5-2. Les « Bons cadeaux »

Le client a la possibilité d'acheter un « bon cadeau » pour un tiers bénéficiaire sur simple commande par téléphone ou par e-mail (l'ensemble des coordonnées figurant sur le site internet www.activ-at.fr). Pour cela, « Activ'AT » devra être informée de la prestation ou des prestations souhaitées ou bien de la valeur du « bon cadeau » laissant ainsi le choix au tiers bénéficiaire de la prestation désirée, du nom et prénom du client, de ses coordonnées téléphoniques, de son adresse postale complète (à défaut, « Activ'AT » ne pourra être tenue pour responsable du défaut de livraison) ainsi que le nom et prénom du tiers bénéficiaire.

Ce n'est uniquement qu'après réception du paiement (par chèque ou par espèce) du client que le « bon cadeau » lui sera envoyé par courrier postal (aucun frais supplémentaire ne sera facturé pour l'envoi). L'encaissement sera effectué dans les deux semaines suivant l'envoi du bon cadeau. Le tiers bénéficiaire pourra alors prendre rendez-vous avec « Activ'AT » en indiquant le code mentionné sur le « bon cadeau ».

Un délai de rétractation de 14 jours ouvrables à compter de la réception du paiement du client est prévu sans justificatif ni pénalité. Pour donner lieu à remboursement, la prestation ne doit pas avoir été effectuée et le « bon cadeau » original devra être renvoyé par voie postale dans ce délai de 14 jours à l'adresse suivante : Activ'AT – Angélique TOULLEC – 4 allée Pierre et Marie Curie – 60270 GOUVIEUX.

« Activ'AT » procèdera au remboursement des sommes versées par le client dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de la réception du « bon cadeau » original.

Le « bon cadeau » est valable 3 mois à compter de sa date d'achat. Il ne sera ni remplacé, ni remboursé en cas de perte, de vol, ou de fin de validité. Dans le cadre d'un « bon cadeau », le rendez-vous fixé pourra être annulé et modifié sans frais supplémentaire, une seule fois si la personne prévient « Activ'AT » uniquement par mail au moins 24h avant la date prévue initialement. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra avoir lieu et le « bon cadeau » n'aura plus de validité.

5-3. Les prestations nécessitant un devis personnalisé (événementiels, salons, congrès,...) et qui ne font pas l'objet d'un contrat cadre de fourniture de prestations de services entre les parties

Le devis est valable un mois à partir de la date d'émission de celui-ci.

Le devis et les CGV signés par le client valent pour accord et bon de commande. Le devis et les CGV signés doivent être accompagnés d'un versement de 30% du montant total indiqué sur le devis. Le versement de cet acompte se fera par chèque ou virement bancaire.

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le solde du paiement s'effectue au comptant dans un délai maximal d'un mois (30 jours) suivant la date d'émission de la facture, par chèque ou virement bancaire. En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 10% du montant de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans qu'un rappel ne soit nécessaire, dès le jour suivant la date limite de règlement.

Conformément aux articles L441-1 et L 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Toute demande de report ou d'annulation par le client devra parvenir à « Activ'AT » au moins 15 (quinze) jours ouvrables avant la date fixée. A défaut, « Activ'AT », sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 50 (cinquante) pourcent du montant total de la facture, avant déduction de l'acompte perçu.

Si l'annulation intervient dans les 7 (sept) jours ou-

vrables avant la date fixée, « Activ'AT », sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 75 (soixante-quinze) pourcent du montant total de la facture, avant déduction de l'acompte perçu.

En cas d'annulation sur place ou la veille, l'indemnité sera de 100 (cent) pourcent du montant de la prestation prévue.

En cas d'annulation à l'initiative de « Activ'AT » et si aucune date de remplacement n'est convenue, celle-ci remboursera au client l'acompte perçu dans un délai maximal de 8 (huit) jours.

En cas d'inexécution de l'évènement de la part du client ou de la non-faisabilité de la prestation par « Activ'AT » suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, ni le client ni « Activ'AT » ne pourront être tenus responsable à l'égard du client, du donneur d'ordre ou du prestataire de services « Activ'AT ». A cet effet, le cas de force majeure concernant la prestation prévue en date du devis et non effectuée devra dûment être constaté et accepté comme tel et des éléments de preuves donnés par l'une partie ou l'autre des parties. Aucun paiement ou dédommagement ne pourra être réclamé par l'une ou l'autre des parties.

Lien explication cas de force majeure : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33790>

6 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident de Angélique TOULLEC, « Activ'AT » se réserve le droit de replanifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité. En cas d'incapacité physique permanente de la praticienne, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients de « Activ'AT » seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé à « Activ'AT » une indemnité compensatrice. Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximal de 8 (huit) jours suivant la résiliation du contrat.

7 - Lieu d'intervention

« Activ'AT » déploie son activité, avec un montant forfaitaire de 10 euros supplémentaires par rapport au prix indiqué, dans une limite de 20 kms autour de Gouvieux. Au-delà, et sauf accord entre les parties, des frais de déplacement seront facturés en sus des prix indiqués sur le site internet (et du montant forfaitaire de 10 euros pour déplacement) sur la base des frais kilomètres en vigueur et s'il y a lieu, d'une estimation des frais de parking.

Des déplacements ponctuels à travers la France sont également possibles, sur demande particulière.

8 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises à la législation française. En cas de litiges les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant toute action judiciaire. A défaut, tout différent survenant avec un client ayant la qualité de commerçant et qui serait lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Senlis. Pour l'ensemble des autres clients, ce sont les dispositions du code de procédure civile qui s'appliqueront.

9 – Propriété intellectuelle

Angélique TOULLEC est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments présents visibles sur le site www.activ-at.fr, notamment : les textes, images, photos, graphismes, logo.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation ou exploitation de tout ou partie des ressources diffusées sur le site www.activ-at.fr est interdite sur quelque support que ce soit et de quelque manière que ce soit sauf avec un accord écrit de Angélique TOULLEC.

10 – Responsabilité civile professionnelle

Angélique TOULLEC a souscrit auprès d'une compagnie notoire une assurance en responsabilité civile professionnelle et risques d'exploitation.

Il est précisé que la responsabilité de Angélique TOULLEC ne saurait être engagée en cas de dommages liés à la négligence d'un client, en particulier s'il n'a pas révélé à Angélique TOULLEC l'existence de contre-indications l'affectant, que ce soit lors de la signature du document d'information visant à l'alerter des contre-indications applicables, ou des rendez-vous ultérieurs en cas de modifications de son état de santé personnel.